

Etablissez votre convention de stage



Avant la mobilité

Déclarez votre mobilité en ligne et envoyez votre contrat Erasmus +



Faites votre demande d'aide à la mobilité



Effectuez un test de langue en ligne et profitez d'une préparation linguistique



Téléchargez votre attestation de fin de mobilité



Au retour de la mobilité

Afin d'évaluer vos progrès, repassez un test de langue en ligne



Soumettez votre rapport de mobilité en ligne



Versement de 70 % de la bourse



Téléchargez votre attestation de présence



Pendant la mobilité

Versement du solde de la bourse



EUROPE



Avant
la mobilité

1 **Etablissez votre convention de stage**

Vous devez établir une convention de stage qui doit être signée par toutes les parties avant votre mobilité. Rapprochez-vous de votre secrétariat pédagogique pour connaître la procédure.

Un stage Erasmus peut durer de 2 à 6 mois (de date à date).

2 **Déclarez votre mobilité en ligne et envoyez votre contrat Erasmus +**

- 1) Faites votre déclaration en ligne en vous rendant sur le portail étudiant (site internet Paris Saclay, onglet formation / Partir à l'étranger / Partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / lien vers le portail) en utilisant le formulaire «Déclarez votre mobilité» en y rattachant tous les documents demandés*. Celle-ci doit être validée par votre correspondant mobilité.
- 2) Parallèlement, complétez et signez le «**contrat de mobilité SMP Erasmus +**». Envoyez l'original par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction des Relations Internationales
Bâtiment 490 - Rue Hector Berlioz
91400 Orsay - FRANCE

*certificat de scolarité / convention de stage / attestation d'assurance de responsabilité civile / contrat de mobilité (copie, l'original ayant été envoyé par courrier) / carte européenne de l'assurance maladie / annexe Erasmus de la convention de stage.

3 **Faites votre demande d'aide à la mobilité**

- 1) Lisez-attentivement la page relative aux aides à la mobilité (onglet Formation / Partir à l'étranger / Partir en stage à l'étranger / Financement pour partir à l'étranger)
- 2) Une fois que votre déclaration de mobilité a été validée par votre correspondant mobilité, vous pouvez effectuer la demande d'aide financière en vous rendant sur le portail étudiant (site internet Paris Saclay, onglet formation / partir à l'étranger / partir en stage à l'étranger / mobilité de stage / lien vers le portail) et en utilisant le formulaire «Demandez une aide à la mobilité»

4 **Effectuez un test de langue en ligne et profitez d'une préparation linguistique**

Vous recevrez un mail vous invitant à effectuer un test de langue obligatoire (23 langues disponibles). Le programme Erasmus vous permet également de suivre gratuitement des cours de langue, n'hésitez pas à vous y connecter pour en profiter.

Pendant
la mobilité

5 **Téléchargez votre attestation de présence**

- 1) Au début de votre stage, faites signer votre attestation de présence par votre responsable de stage.
- 2) Connectez-vous au portail des étudiants sortants (site internet Paris Saclay, onglet formation / partir à l'étranger / partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail «complétez votre dossier», téléchargez votre attestation de présence signée.

6 **Versement de 70 % de la bourse**

À réception de votre attestation de présence et sous réserve d'un dossier administratif complet, un premier versement de 70 % de la somme totale de votre bourse vous sera versé (délai de traitement : 2 semaines).

Au retour
de la mobilité

7 **Téléchargez votre attestation de fin de mobilité**

- 1) À la fin de votre mobilité, faites signer votre attestation de présence (partie 2 fin de mobilité) par votre responsable de stage.
- 2) Connectez-vous au portail des étudiants sortants (site internet Paris Saclay, onglet formation / partir à l'étranger / Partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail «complétez votre dossier», téléchargez votre attestation de présence signée.

8 **Afin d'évaluer vos progrès, repassez un test de langue en ligne**

Vous recevrez un nouveau mail vous invitant à effectuer un deuxième test de langue.

9 **Soumettez votre rapport de mobilité en ligne**

L'agence ERASMUS + exige la soumission d'un rapport de mobilité en ligne. Afin d'effectuer ce rapport, un email vous sera directement envoyé et vous aurez 30 jours pour le compléter.

10 **Versement du solde de la bourse**

Une fois le rapport soumis, le second versement des 30 % restants de votre aide à la mobilité vous sera versé.